



Statuts & Conseil d'Administration 1901

Par Asso870

Bonjour,

Je suis responsable d'une association 1901 qui n'a aucun salarié et propose de la distribution alimentaire pour personnes en difficulté.

Les statuts ont été modifié il y'a 2 ans et précisent le fonctionnement de l'association avec un Conseil d'Administration. Il mentionne un nombre minimum de membre du CA compris entre 5 et 8.

Que se passe t-il et quels sont les risques encourus si le CA ne parvient pas à trouver un 5e membre pour respecter les statuts ?

Cela invalide t-il les décisions prises ?

Cordialement.